

**Décret approuvant l'avenant à
la convention de crédit export, conclue
le 28 avril 2020 entre le Royaume du Maroc
et BNP PARIBAS, pour le financement du
contrat commercial conclu entre
l'Administration de la défense nationale et la
société MBDA France.**

**Décret n° 2-25-635 du 25 safar 1447
(19 août 2025) approuvant l'avenant à la convention de
crédit export, conclue le 28 avril 2020 entre le Royaume
du Maroc et BNP PARIBAS, pour le financement du
contrat commercial conclu entre l'Administration de la
défense nationale et la société MBDA France.¹**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n° 70-19 pour l'année budgétaire 2020, promulguée par le dahir n° 1-19-125 du 16 rabii II 1441 (13 décembre 2019), notamment son article 43;

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1st janvier 1982);

Vu le décret n° 2-20-346 du 17 ramadan 1441 (11 mai 2020) approuvant la convention de crédit export d'un montant de cent quatre-vingt-douze millions cent mille six cent quatre-vingt euros (192.100.680,00 euros), conclue le 28 avril 2020 entre le Royaume du Maroc et BNP PARIBAS, pour le financement du contrat commercial conclu entre l'Administration de la défense nationale et la société MBDA France;

Sur proposition du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

DECRETE:

ARTICLE PREMIER. - Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'avenant à la convention de crédit export, conclue le 28 avril 2020 entre le Royaume du Maroc et BNP PARIBAS, pour le financement du contrat commercial conclu entre l'Administration de la défense nationale et la société MBDA France.

ART. 2. Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 25 safar 1447 (19 août 2025).

1- Bulletin officiel N° 7440 – 25 rabii I 1447 (18-9-2025), p 2503.

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

*Le ministre délégué auprès
de la ministre de l'économie
et des finances, chargé du budget,*

FOUZI LEKJAA.

Adala
adala.justice.gov.ma

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7439 du 22 rabii I 1447 (15 septembre 2025).